

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Date de convocation</i> Le 24 mars 2025	Séance ordinaire du 9 avril 2025 Ouverture à 20 heures 03						
<i>Date d'affichage</i> Le 27 mars 2025	Présidence TREMBLAY Stéphane, Maire <u>Etaient présents :</u>						
<i>Nombre de Conseillers</i> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td><td style="text-align: center;">23</td></tr> <tr> <td>Présents</td><td style="text-align: center;">19</td></tr> <tr> <td>Votants</td><td style="text-align: center;">20</td></tr> </table>	En exercice	23	Présents	19	Votants	20	ALZAR Emmanuel, AMARA Sonia, BARRAUD Charlotte, CARBONNE Laetitia, CHARINI Jémima, DECHÂTRETTE Alain, DEFRESNE Alain, DETLING Alexandrine, DOURAIS Aurélie, DUBARRY MILANO Mattéo, DUPUIS Arnaud, GHAZOUANI Fahd, GUYON Stéphanie, MILON Philippe, MOREL Marie-Pierre, MUSSARD Michèle, RUIZ Richard, SMAIL Zakia, TREMBLAY Stéphane. <u>Excusés avec procuration :</u> FORISSIER Julien procuration à EL MAÂTOUK Hicham TALEB Karim procuration à RUIZ Richard <u>Excusés sans procuration :</u> EL MAÂTOUK Hicham (Invalidant la procuration de FORISSIER Julien) EL MANANI Safiya <u>Secrétaire de séance :</u> DECHÂTRETTE Alain
En exercice	23						
Présents	19						
Votants	20						
Objet : <u>Bilan des cessions et acquisitions 2024</u>							

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par les commune de plus de 2000 habitants est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2024 :

Bilan des acquisitions			
Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Néant			

- page 2 de la délibération n° 12/II/2025-

Bilan des cessions			
Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Lieudit « Le coin du Chêne »	ZN 248	97 m ²	2 040 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 20 voix pour :

Article 1er :

D'APPROUVER le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2023 tel que détaillé ci-après :

Bilan des acquisitions			
Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Néant			

Bilan des cessions			
Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Lieudit « Le coin du Chêne »	ZN 248	97 m ²	2 040 euros

Article II:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article III:

Le Maire de BUCHELAY et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour Extrait conforme,
Le 10 avril 2025.

Publication électronique sur le site internet communal
selon Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982

DECHÂTRETTE Alain, Secrétaire de séance	TREMBLAY Stéphane, Maire
--	-----------------------------

Signé électroniquement par : Secrétaire de séance
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : Signature des ACTES par le secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 28/04/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS